

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 Mars 2021**

Le trente et un Mars deux mil vingt et un, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Rural sous la Présidence de Madame Catherine PERRIN, Maire.

Présents : Catherine PERRIN, Pascal CAPOEN, Lydie BARRE, Fabrice BILLEMONT, Blandine DE CLERCK, Céline LE BREUIL, Philippe MAISONNEUVE, Jonathan NAHOUM, Catherine PAGEOT,
Absent représenté : Isabelle BUCHART, représentée par Pascal CAPOEN
Absent excusé : Modesto MANSO GALAS
Secrétaire des séance Lydie BARRE

Nombre de conseillers afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers représentés : 1
Date de convocation : 26/03/2021

OooOooo

Le Conseil Municipal a abordé les points suivants à l'ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance.
Approbation du Compte rendu du Conseil du 05 Février 2021
Délibération approbation du Compte Administratif 2020
Délibération approbation du Compte de Gestion 2020
Délibération affectation du Résultat 2020
Délibération Vote du Budget Primitif 2021
Délibération du Vote du Taux des Taxes Communales
Délibération Participations aux Syndicats
Délibération pour modification du périmètre du SDESM
Questions et informations diverses

Avec l'autorisation des membres du conseil, il est ajouté à l'ordre du jour la Délibération pour la création d'un poste à temps non-complet.

oooOooo

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Lydie BARRE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 Février 2021.

Le procès-verbal, n'apportant pas de remarque particulière, est approuvé.

DELIBERATION APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Pascal CAPOEN 1^{er} Adjoint, fait lecture du Compte Administratif 2020 qui fait ressortir les écritures suivantes :

- Fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement : -109 476,84 euros

Recettes de Fonctionnement : +139 867,22 euros

Soit un résultat excédentaire de +31.759,32 euros

Le résultat prend en compte les 1.368,94€ ajoutés suite à la dissolution du CCAS.

- Investissement :

Dépenses d'investissement : -22 515,62 euros

Recettes d'investissement : +91 286,69 euros

Soit un résultat excédentaire de +68 771,07 euros

Le Compte Administratif fait apparaître un résultat de clôture de +99.161,45 euros

Mme Le Maire sort de la salle le temps du vote

Votes pour approbation : 9 Pour

DELIBERATION APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Madame Le Maire reprend la présidence de l'assemblée afin de procéder au vote du compte de gestion.

Le Compte de Gestion étant le reflet du Compte Administratif, il est également voté à l'unanimité.

DELIBERATION AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Après avoir procédé à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

- Compte 001 en recettes d'investissement : +24.767,86 €
- Compte 1068 en recettes d'investissement : 0,00€
- Compte 002 en recettes de fonctionnement : 71.162,62€

Le résultat de Fonctionnement prend en compte les 1.368,94€ suite à la dissolution du CCAS.

L'affectation du Résultat est approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur Pascal CAPOEN présente au Conseil le budget 2021 de la Commune :

Dépenses et Recettes d'investissement : 343.623,10€

Dépenses et Recettes de fonctionnement : 203.087,62€

Le vote du budget 2021 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION DU VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES

Madame Le Maire et Monsieur Pascal Capoen, expliquent au Conseil le nouveau fonctionnement pour le vote des Taxes Communales, suite à la suppression de la Taxe Habitation.

Taxe Foncier bâti : **28,96**

Taxe Foncier non bâti : **22,77**

Il est proposé de ne pas changer les Taux pour 2021.

Le Taux des Taxes Communales est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION PARTICIPATIONS AUX SYNDICATS

Il s'agit des subventions versées au SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire-Collège) de la région de Villiers-Saint-Georges et le SIAC du Cèdre (pour les écoles maternelles et primaires).

- SIVOS : 3.000,00€
- SIAC du Cèdre : 37.000,00€

La participation aux Syndicats est approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION POUR MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du SDESM afin de modifier son périmètre et l'adhésion des Communes de Saint-Pierre-les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny.

Le Conseil Municipal Approuve l'adhésion des trois Communes à l'unanimité.

DELIBERATION POUR CREATION D'UN POSTE A TEMPS NON-COMPLET

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité d'embaucher un agent pour accroissement de travail à temps non-complet.

La création d'un contrat est à l'étude pour l'agent actuellement en poste à temps non-complet au Siac de Champcenest. Il lui sera ainsi confié divers travaux afin d'éviter le recours à des artisans, plus onéreux pour la mairie.

La Création d'un poste à temps non-complet est approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Bilan Noël 2020 :

Il est fait le bilan des bons d'achat utilisés à la Librairie Canova (bons offerts aux enfants et personnes âgées de la commune). 27 personnes ne l'ont pas encore utilisé.

La librairie a généreusement offert de prolonger le délai des bons d'un mois.

Accord des membres du conseil pour reporter le délai au 30 avril 2021, dernier délai.

L'information sera diffusée sur le site internet et sur la page Facebook.

Pâques :

Une distribution de ballotins remplis de chocolats sera faite dans la cour du Foyer Rural le dimanche 4 avril 2021. Un concours du plus beau dessin ou de la plus belle décoration, sur le thème de Pâques, est organisé pour l'occasion.

Catherine Pageot et Blandine De Clerck s'occuperont de la distribution dans le respect des règles sanitaires.

Point sur les travaux des logements communaux :

Sur logement située avenue des Peupliers, installation d'un poêle à granules en guise de chauffage centrale. Coût : 6.698,24€.

Jusqu'ici le chauffage des 2 appartements communaux était commun avec la mairie. Des travaux seront faits pour les différencier, Coût 1.307,90€.

Le montant total des travaux s'élèvera à environ 73.684,00€.

Le Montant Total des Subventions prévus pour 2020, s'élèvent à environ 42.000,00€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H10.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Bauf', with a horizontal line underneath the letters.